

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 25 JUIN 2019**

L'An Deux Mille Dix-Neuf, le Mardi Vingt-Cinq du mois de Juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Premier Adjoint au Maire, Monsieur José SEVERIEN, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRESENTS : MM. José SEVERIEN – Jocelyn CUIRASSIER – Mme Ghislaine GISORS – M. Christian THENARD – Mme Nadia CELINI – M. Jean-Claude CHRISTOPHE – Mmes Félicienne GANTOIS – Paulette LAPIN – Renetta CONSTANT – M. Julien BONDOT – Mmes Adrienne LAMASSE – Michelle COUPPE DE KMARTIN – MM. Jean-Pierre WILLIAM – Solaire COCO – Mme Yane BEZIAT – MM. Ebéné BRIGITTE – Yvan MARTIAL – Julien DINO – Mme Maguy THOMAR – M. Philippe SARABUS – Mme Marlène BORDELAIS – M. Jocelyn MARTIAL – Mme Liliane MONTOUT – MM. Guy BACLET – Cédric CORNET.

ETAIENT ABSENTS : M. Jean-Pierre DUPONT (empêché) – Mme Marie-Flore DESIRÉE (excusée) – M. Patrice PIERRE-JUSTIN – Mme Marie-Antoinette LOLLIA (excusée) – M. Jean-Pierre DAUBERTON (excusé) – Mmes Madlise BERTILI – Christiane GANE – Roberte MERI – Solange BARBIN – M. Fabrice JACQUES.

Madame Maguy THOMAR est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**PROJET DE RÉHABILITATION DU
TERRAIN DE BASKET DE BELLE
PLAINE - MODIFICATION DU PLAN
DE FINANCEMENT**

CM-2019-4S-DAF-41

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération CM-2017-5S-DAF-72 du 3 octobre 2017 portant intégration de l'opération au programme pluriannuel des investissements ;

Vu la délibération CM-2019-2S-DAF-11 en date du 26 mars 2019, relative au projet de réhabilitation du terrain de basket de Belle Plaine - Modification du plan de financement ;

Considérant la volonté municipale de développer et optimiser les équipements sportifs sur le territoire ;

Considérant la nécessité pour la collectivité de procéder à la réalisation de terrains de basket supplémentaires ;

Considérant la nécessité de modifier le plan de financement prévisionnel afin d'enregistrer le remplacement de la subvention DETR par le FEI et ce, pour un montant de 250 000 € au lieu de 200 000 € ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver le projet de modification du plan de financement de la construction des terrains de basket de Belle-Plaine comme suit :

	Nature	%	Montants	Chapitre
DÉPENSES	ETUDES	5,71%	57 144,00 €	17/03
	TERRAIN	0,00%	0,00 €	17/03
	TRAVAUX	89,66%	896 600,00 €	17/03
	EQUIPEMENTS	3,13%	31 256,00 €	17/03
	MOB	0,00%	0,00 €	17/03
	AUTRES	1,50%	15 000,00 €	17/03
Total dépenses hors taxes		100,00%	1 000 000,00 €	
RECETTES	EUROPE-FEDER	0,00%	0,00 €	17/03
	ETAT-FEI	25,00%	250 000,00 €	17/03
	ETAT-CNDS	0,00%	0,00 €	17/03
	RÉGION	20,00%	200 000,00 €	17/03
	DEPARTEMENT	0,00%	0,00 €	17/03
	VILLE	55,00%	550 000,00 €	17/03
Total recettes hors taxes		100,00%	1 000 000,00 €	

Article 2 : De donner tout pouvoir à monsieur le maire afin de solliciter tous les partenaires financiers susceptibles d'accompagner ce projet, notamment les services de l'Etat au titre du FEI.

Article 3 : D'autoriser monsieur le maire à modifier, si nécessaire, le plan de financement prévisionnel sans modification du coût global. Toute modification postérieure devra être entérinée par le Conseil municipal.

Article 4 : Madame la directrice générale des services, monsieur le receveur sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le

28 JUIN 2019

Et publication ou notification

le **28 JUIN 2019**

Fait et délibéré à Gosier, le 25 juin 2019

Pour extrait certifié conforme

P/o Le Maire empêché
Le Premier Adjoint



- José SEVERIEN

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Projet de réhabilitation du terrain de basket de Belle Plaine - Modification du plan de financement

Date de transmission de l'acte : 28/06/2019

Date de réception de l'accusé de réception : 28/06/2019

Numéro de l'acte : CM20194SDAF41 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20190625-CM20194SDAF41-DE

Date de décision : 25/06/2019

Acte transmis par : Ingrid SOUDAN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes
9.1.3. Autres